

Délaissés de locaux ? Réaffectez vos espaces en tiers-lieux salariés !

La Communauté d'agglomération porte un projet ambitieux de développement du télétravail salarié sur son territoire, à travers la diffusion d'un maillage de tiers-lieux d'activités adapté aux attentes des employeurs et des actifs locaux.

En effet, la crise sanitaire de la Covid-19 a fait évoluer les pratiques en matière de travail et a révélé de nouveaux enjeux, notamment la nécessité de proposer sur le territoire des lieux d'accueil de télétravailleurs et de réduire les difficultés liées au « home-office ».

Elle amène également les entreprises propriétaires ou locataires d'immobilier d'entreprise à revoir leur fonctionnement en ayant recours à plus de flexibilité et en cherchant à mieux optimiser l'exploitation de leurs locaux.

Aussi, le service économique de la CAVYVS souhaite mener un recensement des entreprises du territoire qui ont ou vont avoir des délaissés de locaux, et qui seraient potentiellement intéressées par une réaffectation de ces espaces en tiers-lieux dédiés à l'accueil de télétravailleurs.

L'objectif recherché est de mettre en lien les propriétaires ou locataires de locaux inexploités avec des opérateurs en capacité de réaffecter ces espaces en tiers-lieux.

Vous avez des délaissés des locaux ? Vous être intéressés par cette démarche de développement du télétravail salarié ?

Contactez le service économique par mail : rgoyat@vyvs.fr ou par téléphone : 01.69.83.40.70.

